



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RAA spécial n° 03 – JUILLET 2006

Délégation de signature

Publié le Mercredi 26 juillet 2006

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

RAA spécial n° 03 - juillet 2006 – Délégation de signature

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION

Arrêté préfectoral n° 2006-11-2861 accordant à M. Roger CAMPARIOL, sous-préfet de Limoux, suppléance pour exercer les fonctions préfectorales le jeudi 27 juillet 2006 de 07h00 à 17h00

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret du 1^{er} août 2003 portant nomination de M. Roger CAMPARIOL, administrateur territorial détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Limoux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2006 portant nomination de M. Bernard LEMAIRE en qualité de préfet de l'Aude ;

Considérant les absences concomitantes du préfet, du secrétaire général de la préfecture de l'Aude et du sous-préfet de Narbonne, le jeudi 27 juillet 2006 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

Suppléance est accordée à M. Roger CAMPARIOL, sous-préfet de Limoux, pour exercer les fonctions préfectorales le jeudi 27 juillet 2006 de 07h00 à 17h00.

ARTICLE 2 :

Le sous-préfet de Limoux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 26 juillet 2006
Le préfet,
Bernard LEMAIRE

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude

Service des moyens et de la logistique

Bureau du courrier et de la documentation

11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689